GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain

15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
04 50 04 54 05
genevoisfrançais.org

Actualité du Comité syndical

28 juin 2019

SOMMAIRE

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences du Pôle métropolitain.
Il comprend 43 délégués titulaires, répartis selon le nombre d'habitants des 8 intercommunalités membres.

3 **RETOURS SUR LES TEMPS FORTS**
ÉVÈNEMENTS À VENIR

6 **GRAND GENÈVE**

Accords sur les prestations relatives au Projet d'agglomération n °3

Léman Express

- Les mesures d'accompagnement autour des gares
- Quels événements les 14-15 décembre ?
- F-LEX avril 2020 : attribution du marché de communication

Assemblée du GLCT Grand Genève, 1er juillet

9 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Schéma de l'aménagement commercial : adoption

- Contexte
- Objectif et cadre général
- Stratégie
- Armature commerciale
- Potentiel de développement par EPCI
- Recommandation et boîte à outils

12 **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

REGENERO

Territoire à énergie positive : adoption de la 2e convention de partenariat

La nuit est belle, extinction de l'éclairage public dans le Grand Genève

14 **MOBILITÉ**

Dispositif Pend'Aura : adoption de la convention de partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie-Environnement

Application Geovelo : présentation

Plan de déplacement administratif

16 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

Rapport d'activité 2019 : adoption

Télétravail : adoption de la charte

Retour sur les temps forts

7 mai 2019

Blablacar intègre la plateforme covoiturage-leman.org

https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6531557202489151488

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
2 mois

BlaBlaCar intègre covoiturage-leman.org ! 🚗

L'intégration de BlaBlaCar sur la plateforme de covoiturage des habitants du Grand Genève va permettre d'augmenter les offres en moyenne de 30% par jour aux heures de pointes ! 🕐

👉 BlaBlaCar devient ainsi le 5ème site à proposer ses offres sur la plateforme, après Mov'Ici, e-covoiturage.ch, Centrale mobilité et Mobicoop.

51 • 4 commentaires

Réactions

J'aime Principaux commentaires

23 mai 2019

Le Genevois français se mobilise pour la mobilité durable

https://www.linkedin.com/feed/urn:li:activity:6537349370914975744

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
1 mois • Modifié

A 7 mois de l'inauguration du Léman Express, les collectivités du Genevois français et leurs partenaires sont pleinement mobilisés à la réussite de cette nouvelle offre de mobilité durable ! 📆 Le 15 décembre prochain, les réseaux ferroviaires suisse et français seront connectés, soit 230 km de lignes et 45 gares 🚉 à l'échelle transfrontalière.

Depuis 2013, un travail important de planification des parking-relais (P+R) a été mis en place sur tout le Grand Genève pour accompagner cette révolution des transports. Malgré le retard occasionné par la votation du peuple genevois qui avait rejeté en mai 2014 le cofinancement de P+R dans le Genevois français, les collectivités se sont fortement mobilisées pour déployer l'offre.

Actuellement, 22 P+R (soit près de 3 500 places de stationnement) 🅿 sont en service sur le territoire. Pour accompagner l'arrivée du Léman Express, l'offre sera améliorée à la fin de l'année avec la création de 730 places supplémentaires (prévues en gares de La Roche-sur-Foron et Reignier). Le nombre de places dans les P+R sera triplé entre 2020-2023 (passant de 3 500 à 9 200 places). 🚙

Au total, 800 millions d'€ d'investissement programmés dans les transports permettront de déployer une offre de transport multimodale ambitieuse sur notre territoire.

64 • 2 commentaires

29 mai 2019

Le Pôle métropolitain du Genevois français participait à la Fête de l'innovation ouverte Opengeneva

https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6539517752732860416/

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
1 mois

Hier, le Pôle métropolitain du Genevois français participait à la Fête de l'innovation ouverte 💡 opengeneva au campus Biotech de Genève. L'occasion de présenter ses 2 prochains événements dédiés à l'innovation :
✔ la seconde édition du hackathon « hack your sport » 🚴 organisée du 6 au 7 novembre à Archamps Technopole,
✔ un nouvel événement collaboratif, créatif et citoyen 🏘 « Start Up de Territoires », dédié à la création de solutions ⚙ dans les domaines de la transition écologique et sociétale, prévu le 5 décembre à Rochexpo.

La Fête de l'innovation ouverte a été inaugurée en présence du conseiller d'Etat, Pierre Maudet, qui a salué l'élargissement des collaborations autour de l'innovation et du digital à l'échelle du Grand Genève. De nombreux partenaires étaient également présents : InnoVales, l'incubateur InnoGEX, Pangloss Labs, Université de Genève.

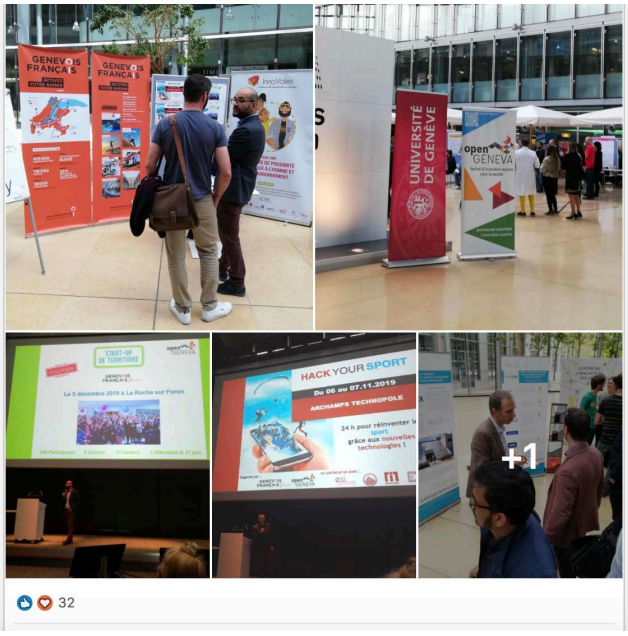

32

6 juin 2019

Challenge de la mobilité : créer une dynamique entre le Pôle métropolitain et ses nouveaux voisins
https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6542393361490292736

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
3 sem.

Aujourd'hui le Pôle métropolitain participait au Challenge de la mobilité avec nos collègues et voisins d'**Annemasse Agglo**, de la **Maison de l'Economie Développement**, **Puls - Pépinière et hôtel d'entreprises ville durable et innovation**, **Entrelac coworking**... 👍

Au total, près de 140 participants ont su optimiser leurs déplacements : en vélo, train, bus, covoiturage, autopartage, ou à pied ! 🏃

Ils ont été récompensés à leur arrivée ce matin par plusieurs animations :
- test de trottinettes électriques 🛴💨
- défi chrono pour déplier un vélo pliant ⏱️
- quizz sur le vrai coût de la voiture ❓
- atelier jeux de mots sur le covoiturage 😄 (pour poursuivre la campagne sur **covoiturage-leman.org**).

Et pour que la mobilité soit un défi quotidien, une carte aux covoitureurs 🗺️ : chaque participant était invité à repérer son lieu d'habitation sur une carte et à remplir une fiche covoiturage. A partir de là, facile de repérer son voisin pour organiser les trajets domicile-travail à plusieurs. Les premiers contacts sont pris ! 👩💼👨💼👨💼

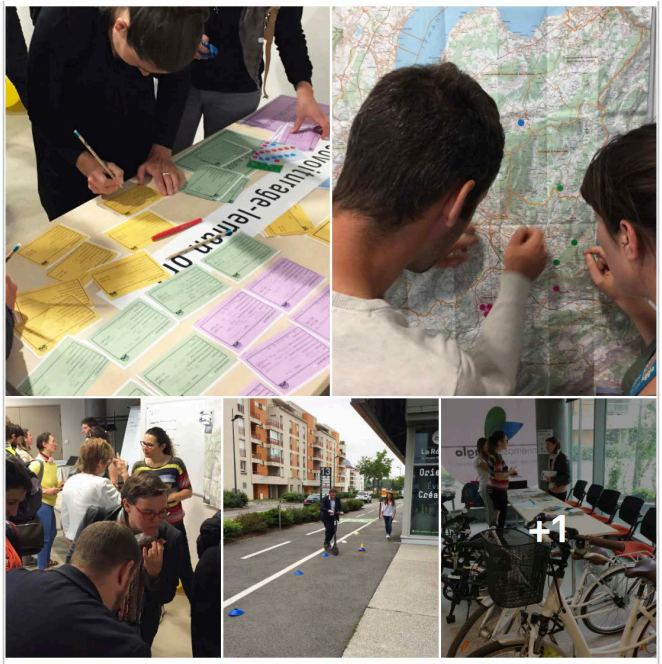

56 · 4 commentaires

12 juin 2019

REGENERO renforce la proximité avec les habitants du Genevois français
https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6544558598108790784

À retrouver page 12

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
3 sem. • Modifié

REGENERO, le service public de la rénovation énergétique 🏡🔨, renforce la proximité avec les habitants du Genevois français !

Déjà bien connu des habitants d'**Annemasse Agglo**, de la Communauté de communes du Genevois et du Pays bellegardien depuis plus de deux ans, REGENERO compte désormais 8 espaces conseils de proximité 💬 supplémentaires sur la **Communauté de communes du Pays Rochois**, d'Arve et Salève, **Communauté de Communes Faucigny Glières**, Thonon agglomération et **Pays de Gex agglo**.

Au total ➡️ 11 espaces d'accueil répartis sur le territoire, pour un accompagnement
✓ gratuit
✓ personnalisé
✓ ouvert à tous

La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur sur notre territoire. Elle représente la première source de dépense énergétique pour les habitants (40%). Les 420 000 habitants du Genevois français disposent maintenant d'un espace près de chez eux pour rencontrer un conseiller REGENERO, pour les accompagner dans leurs démarches et leur projet.

14 juin 2019

Le Genevois français intègre le réseau labellisé French Tech
https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6545277931059453952

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
2 sem.

Retour en images sur la soirée de lancement de la communauté **French Tech in the Alps - Genevois Français**. Plus de 150 personnes présentes pour fêter l'arrivée du Genevois français au sein du réseau French Tech in the Alps !

Au programme :
🎤 Partage d'expérience avec des entrepreneurs (**Anne-Sophie Frenove**, **Emmanuelle Flahault-Franc**, **Julie Huguet**, **Céline Viviant** et **Arnaud Salomon**)
Réseautage et convivialité

Le Genevois français intègre le réseau labellisé French Tech aux côtés d'Annecy, Valence-Romans, Grenoble et Chambéry, soit un écosystème de près de 600 start-up.

📷 : **Gilles BERTRAND**
Maison de l'Economie Développement

20 juin 2019

Une nouvelle station d'autopartage à Thonon-les-Bains !
https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6547455922283786240

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
1 sem.

Une nouvelle station d'autopartage dans le Genevois français ! 🎉 La ville de Thonon accueille à présent une station à proximité immédiate de la gare SNCF (rue Jean Blanchard), où 2 véhicules ont été mis en service :
🚗 1 Toyota Yaris hybride – type routière
🚗 1 Renault Kangoo – type familiale

Un bonne nouvelle pour l'autopartage, un système qui permet de louer de façon ponctuelle une voiture en libre-service 24h/24h. 🚙 1 voiture en autopartage permet en moyenne à 10 habitants de renoncer à leur voiture, économisant 8 à 10 places de stationnement.

Cette nouvelle station est le fruit d'un partenariat innovant entre la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie (SEAS) et **Citiz Alpes-Loire**.

🎮 Le Genevois français compte désormais 11 stations d'autopartage et 16 véhicules.

33 · 1 commentaire

26 juin 2019

En partenariat avec l'ADEME, le Genevois français renouvelle ses engagements pour sa transition écologique
https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6549658776767655937

À retrouver page 12

Pôle métropolitain du Genevois français
698 abonnés
1 sem.

Ce mardi 25 juin, la seconde convention cadre définissant le programme d'actions « Territoire à Energie Positive » du Genevois français a été signée en présence de Monsieur Arnaud Leroy, Président-Directeur général de **ADEME** et de Monsieur Jean Denais, Président du Pôle métropolitain du Genevois français. 📝

Reconnu comme un « Territoire à Energie Positive » par la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** et l'ADEME depuis 2015, le Genevois français s'attache à atteindre l'objectif de réduire, à l'horizon 2050, ses consommations énergétiques par 2 et de les couvrir par des énergies renouvelables. Cette ambition se concrétise par :
✔ le déploiement du service REGENERO (plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements privés) ;
✔ l'élaboration coordonnée des 7 Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) à l'échelle du Genevois français ;
✔ des actions innovantes en matière de mobilité (service d'autopartage CITIZ, promotion du covoiturage, installation de lignes de covoiturage dynamique Hé!Léman, etc.)

Cette signature renouvelle les engagements du territoire pour 3 ans en matière de transition écologique. Cette nouvelle phase vise à accélérer l'émergence de nouveaux services et projets opérationnels, de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables.

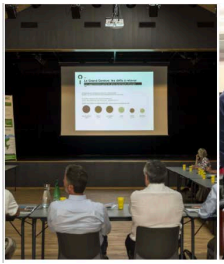

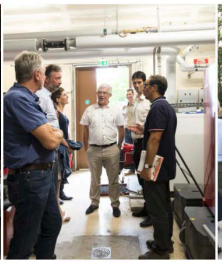

Événements à venir

26 septembre	La nuit est belle (extinction de l'éclairage public dans les communes du Grand Genève)
27 septembre	Comité syndical 12h, Communauté de communes du Genevois

Grand Genève

Accord sur les prestations relatif au Projet d'agglomération n° 3

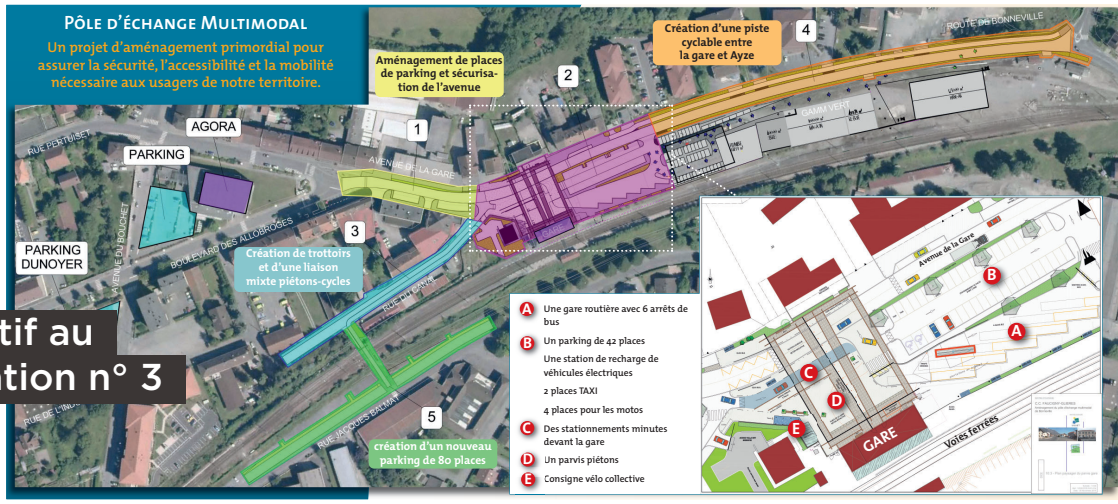

Situation projetée gare de Bonneville

La Confédération Suisse participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations, conformément à la loi sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA).

En déposant le Projet d'agglomération 3 en 2016, le Grand Genève a candidaté, au même titre que 35 autres agglomérations suisses, pour bénéficier des cofinancements de la Suisse sur de nombreux projets (voir ci-contre).

27 mesures ont été retenues pour un cofinancement total de 103 MCHF, pour la période 2019-2022.

12 mesures sont financées (taux de contribution 35 %) par la Confédération suisse pour un montant maximum total de **8,54 millions de francs** (prix d'avril 2016 hors TVA et renchérissement). 2 sont sur la partie française :

- **Réalisation de l'interface et du pôle d'échange multimodal de la gare de la Roche-sur-Foron**
  Investissement : 3,15 millions CHF - montant maximal : 1,10 million CHF
- **Construction d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Thonon-les-Bains**
  Investissement : 17,84 millions CHF - montant maximal : 6,24 millions CHF

Situations projetée, quartier gare de Thonon-les-Bains. Image non contractuelle.
Crédit : AREP - SNCF Gares & Connections

Un ensemble de mesures « modes doux » sera également financé (taux de contribution de 35 %) pour un montant maximum total de **15,32 millions** (renchérissement et TVA compris).

Sur le Genevois français, 3 mesures sont sélectionnées :

- **Aménagements structurants mode doux en rabattement vers le pôle d'échange multimodal de Bonneville**
  Coût : 3,54 millions CHF
- **Construction d'une passerelle modes doux au-dessus des voies de chemins de fer entre Annemasse et Ambilly**
  Coût : 3,35 millions CHF
- **Aménagement d'une voie verte en rabattement sur la gare d'Annemasse depuis Ville-la-Grand et Puplinge**
  Coût : 2,79 millions de CHF

Les Chambres fédérales suisses approuveront définitivement le Projet d'agglomération 3 à l'automne prochain. Il est très probable que le pourcentage de cofinancement des mesures Grand Genève soit renforcé, et passe à 40%.

En tant que membre du GLCT Grand Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français doit ainsi confirmer l'engagement de la partie Française à réaliser les mesures d'urbanisation et de mobilité non financées par la Confédération, comprises dans l'Accord sur les prestations (liste B et liste des mesures pertinentes / non cofinancées). Un engagement du maître d'ouvrage concerné (délibération ou courrier) est également attendu pour les mesures cofinancées par la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération 3 (liste A 2019-2022).

Décision du Comité syndical

- CONFIRME l'engagement du Pôle métropolitain à coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de la partie française inscrites dans le projet d'Accord sur les prestations relatives au Projet d'agglomération Grand Genève de 3e génération ;
- AUTORISE M. le Président à adresser une lettre d'engagement du Pôle métropolitain du Genevois français à Monsieur le Président du GLCT Grand Genève, aux représentants du Canton de Genève et du canton de Vaud en tant « qu'organismes responsables » ;
- INVITE les Maîtres d'ouvrage français concernés à confirmer leur engagement à mettre en œuvre leurs mesures inscrites dans la liste A du Projet d'agglomération n° 3, cofinancées par la Confédération suisse ;
- APPROUVE le projet d'Accord sur les prestations relatives au Projet d'agglomération Grand Genève de 3e génération ; et notamment les listes des mesures retenues par la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération de 3° génération ;

Situation projetée Parvis Nord de la gare d'Annemasse
© Annemasse Agglo

Léman Express : Les mesures d'accompagnement autour des gares

L'arrivée du Léman Express est l'occasion de mettre en avant les projets complémentaires tels que les trams, le bus à haut niveau de service (BHNS), ainsi qu'une organisation axée autour de la diversité de transports propres. Depuis plusieurs années, les territoires préparent ces grands changements en réorganisant les réseaux de bus et en reconfigurant les gares ferroviaires françaises. Un travail qui s'est accéléré ces derniers mois.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône Alpes et le Pôle métropolitain du Genevois français œuvrent ensemble depuis plusieurs mois pour coordonner les différents projets de mobilité relatifs aux gares du Genevois français.

MISE EN SERVICE 15 déc. 2019

EN CHIFFRES

chaque jour, **50 000 voyageurs** dans les **240 trains** qui circuleront dans les cantons de Vaud et de Genève ainsi qu'en Région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain et la Haute-Savoie.

C'EST DÉJÀ FAIT !

Les avancées sur la réorganisation des réseaux et des offres de déplacement

❶ **P+R :**

- Recensement avec les territoires, la Région et le canton de Genève, des P+R en projet permettant de mieux se connecter aux gares.
- Étude sur la gestion et l'exploitation des P+R du Genevois français.

❷ **Évolution des réseaux de bus urbain, interurbain et transfrontalier** qui accompagneront la mise en service du Léman Express

❸ **Services vélos aux gares,** les vélos en libre-service à Genève et la mise en place de l'application Geovelo Grand Genève

❹ **Autopartage avec CITIZ** à proximité des gares (Thonon-les-Bains, Annemasse, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois)

❺ **Développement du covoiturage** en cours pour le rabattement en gare et fluidifier le parcours de l'usager

❻ **Projets d'aménagement** dans le cadre du projet d'agglomération :

- Mise en œuvre des mesures d'accompagnement au Léman Express dans le périmètre immédiat des gares : pôle gare Multimodaux de La Roche-sur-Foron et de Thonon-les-Bains cofinancés par la Confédération Suisse.
- Autres projets d'aménagement non cofinancés, facilitant toutefois la connexion avec les gares (aménagements cyclables, P+R, etc.).

❼ Monitoring multimodal transfrontalier pour **mesurer la fréquentation** avant et après la mise en service du Léman Express. L'enjeu : adapter les solutions de déplacement selon les attentes de la population.

EN RÉFLEXION

❽ Développement d'un service MAAS (Mobility As A Service) permettant d'agréger facilement les modes de transports et d'offrir une seule prestation avec un ticket unique. L'application Tac d'Annemasse Agglo permet déjà de se connecter à différents services. À plus long terme : proposer un service unique avec une tarification adaptée facilitant l'usage de plusieurs modes de transports sans contrainte à l'échelle du Grand Genève.

LE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

58% des déplacements sont internes au Genevois français

42 % se font avec la Suisse

Vélo station à Genève.
Crédit : Jean Revillard

Quels événements les 14-15 décembre ?

Les collectivités, Offices du tourisme, et partenaires privés intéressés et concernés par le Léman Express ont été sollicités par Lémanis pour participer aux festivités lors de la mise en service les 14-15 décembre prochain.

3 POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION :

❶ **Mon Léman village** en gare Cornavin : « qu'est-ce que cela va changer dans ma vie ? », 10 stands sur place. Les villes et Offices du Tourisme sont invitées à participer à cet événement autour du tourisme lacustre, patrimoine, mobilité, montagne et des loisirs. Participants (côté français, au 12/07) : Monts de Genève, Office du tourisme d'Annecy, Thonon-les-Bains et de Thonon-Agglomération.

❷ **Une action sur ma commune,** pour les communes et privés. Exemples : Annemasse Agglo, Fête de la mobilité avec plusieurs animations en lien avec l'arrivée du tram et du Léman Express (marché de Noël). À Thonon, une fête populaire sera proposée. Animations programmées à Bons-en-Chablais et Perrignier. Réflexion pour Annecy et Cluses. Le canton de Genève exposera des oeuvres d'art dans les gares CEVA.

❸ **Chasse aux trésors, virtuelle**
Organisée par les CFF, qui se chargeront de contacter toutes les communes ayant une gare Léman Express pour les inclure dans la démarche.

CALENDRIER

Mi-septembre
Dernier délai pour communiquer à Lémanis les projets dans les communes

Novembre
Programme complet diffusé sur lemanexpress.com

Début décembre
Programme papier diffusé aux voyageurs.

14-15 décembre
Mise en service du Léman Express

F-LEX avril 2020 : attribution du marché de communication

25 ET 26 AVRIL 2020
F-LEX

La Fête du Léman Express « F-LEX » permettra aux habitants de (re)découvrir 4 mois après son inauguration, le nouveau parcours du Léman Express et les gares desservies.

La Comédie de Genève et Château Rouge-Annemasse sont associés pour proposer une programmation artistique durant ces deux journées. Des artistes présenteront leur discipline au sein de six gares (de Thonon-les-Bains à Lancy), tandis que d'autres, itinérants, divertiront les voyageurs au sein même des trains.

L'Agence Superscript a été désignée pour se charger de la communication qui sera déployée au début de l'année 2020. Cet évènement est cofinancé par l'Assemblée des communes genevoises (ACG) et le Pôle métropolitain du Genevois français.

château rouge Annemasse

Comédie de Genève

superscript² graphic & type design

Assemblée GLCT Grand Genève du 1er juillet

PARMI LES SUJETS TRAITÉS :

• Réflexion en cours afin de placer l'ensemble des actions du Grand Genève dans une perspective de transition écologique et énergétique. Des objectifs à court, moyen et long termes seront définis dans cette optique. Les démarches Projet d'agglomération et Projet de territoire devront converger vers cet objectif.

• Souhait de s'appuyer sur le Forum d'agglomération dans la conduite de la démarche Projet de territoire Grand Genève, pour être au plus près la population. L'Assemblée autorise un travail préparatoire sur cette question et propose qu'une réflexion soit menée pour engager les travaux dès 2020.

• Dans la conduite du Projet d'agglomération, les membres de l'Assemblée ont rappelé l'importance de la réalisation des mesures et, pour celles rencontrant des difficultés importantes, d'un exercice de mise à jour. Il a été également rappelé l'impact des mesures non cofinancées pour la qualité globale du dossier.

• L'Assemblée autorise Monsieur Jean DENAIS à signer, en sa qualité de 2e Vice-président, l'accord sur les prestations 3 au nom du GLCT Grand Genève.

MÉDIAS

La télé suisse en France voisine pourrait être sauvée

Article du Dauphiné Libéré, 27/05/19,
Sébastien Colson

• Création d'une commission de travail autour de la diffusion de la RTS sur le sol français. Celle-ci sera présidée par Gabriel DOUBLET et Isabel GIRAULT, en sa qualité de Présidente de la Commission TNT du Forum d'agglomération.

Développement économique et aménagement du territoire

Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC) : adoption

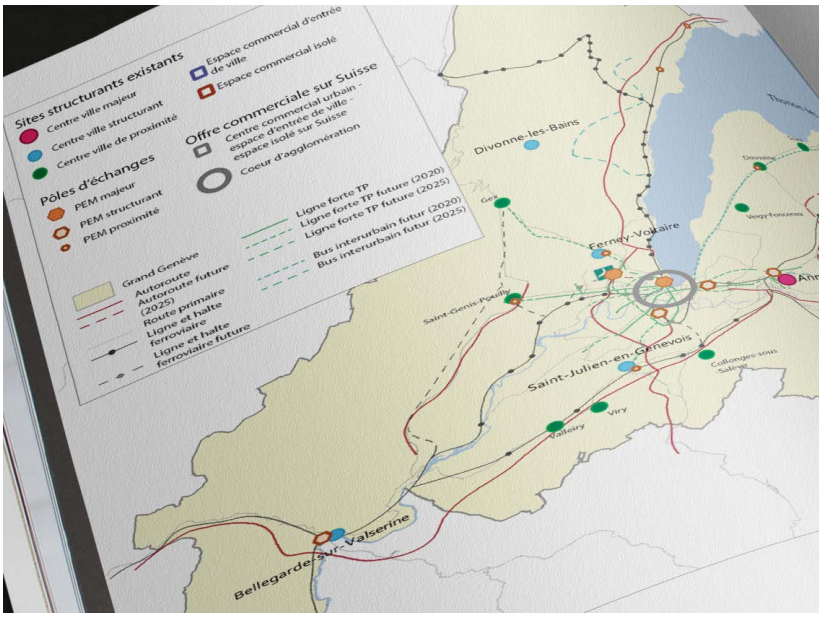

CONTEXTE

La frontière partagée avec la Suisse, qui constitue un pôle d'emploi important, contribue à l'attractivité résidentielle du Genevois français et génère de fortes pressions d'urbanisation.
L'aménagement commercial, quant à lui, est caractérisé par une densité commerciale élevée, liée à un fort pouvoir d'achat des ménages résidents, et à la consommation des ménages suisses dans le Genevois français. Les grands groupes de distributions choisissent de s'installer dans le Genevois français pour son dynamisme démographique. Plusieurs raisons rendent donc nécessaire l'établissement d'une stratégie commerciale :

• **Spéculation & taux de change.** L'attractivité des commerces français, pour les suisses, repose pour partie sur des logiques spéculatives en étant directement liée au taux de change. Si ce dernier venait à être défavorable aux achats en France, il pourrait induire un bouleversement.

Limiter le risque de friche.

• **Pression foncière.** L'attractivité commerciale hors du commun rend nécessaire de réserver des espaces économiques à des activités non commerciales. Le Genevois français compte un tissu productif dynamique qu'il convient de préserver.

Conserver une économie diversifiée.

• **Plan environnemental.** Les équipements commerciaux se sont souvent implantés de manière opportuniste, engendrant des problématiques de mobilité et de qualité environnementale et paysagère.

L'attractivité du Genevois français et l'échelle de réalisation du SMAC permettent d'être particulièrement ambitieux sur ce point.

• **Équilibre commerces et localisations.** Opérer un rééquilibrage entre la vitalité des grandes et moyennes surfaces et les difficultés des commerces traditionnels localisés en centres-villes/bourgs. La montée en puissance de la vente à distance questionne aussi l'aménagement commercial pratiqué jusqu'à présent.

Nécessité d'adapter l'aménagement commercial aux nouveaux comportements d'achat.

• **Hétérogénéité des SCOT.** Ils engendrent des réglementations différentes au sein de l'InterSCOT. Des complémentarités entre territoires (non des concurrences) doivent être développées.

Le Grand Genève constitue l'échelle de réflexion appropriée.

LE GENEVOIS FRANÇAIS

420 000 habitants
10 000 nouveaux habitants/année
Grand Genève : **1 million** d'habitants

Qu'est-ce que Le SMAC [Schéma métropolitain d'aménagement commercial] ?

Le SMAC :

• Organise l'accueil des activités commerciales au sein d'un aménagement de territoire de qualité et durable ;
• Outil pour les SCOT des territoires ;
• Pas de valeur prescriptive ;
• Premier outil de planification commun en vue du SCOT du Pôle métropolitain ;
• Réinterrogé tous les 5 ans.

Les documents accompagnant le SMAC

• Le rapport d'accompagnement qui précise le diagnostic, la justification des choix effectués et les fiches recommandations ;
• L'enquête consommation du Grand Genève qui apporte des éléments complémentaires de diagnostic à l'échelle de chaque intercommunalité.

Commerces de Chablais Parc (Annemasse).
© chablaisparc.com

OBJECTIF ET CADRE LÉGAL

Inscrit dans la démarche InterSCOT du Genevois français, le Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC) sera un outil pour le développement économique et au service des SCOT.

Chaque intercommunalité veillera à une cohérence entre le SMAC et son document d'urbanisme pour un aménagement commercial coordonné à l'échelle du Genevois français.

Enfin, il sera réinterrogé tant sur l'évolution de la stratégie et de l'armature commerciale du territoire que sur l'évolution et la réalisation de son plan d'actions.

Commerce de proximité au centre d'Annemasse.
© Anna Pizzolante

STRATÉGIE EN
4 AXES

01

Créer les conditions de réussite, de la revitalisation des centralités et de l'action publique :

- **Affirmer les centralités comme localisations préférentielles pour le développement commercial** en limitant notamment les contraintes pour le développement.
- **Maîtriser le développement périphérique afin de conserver un potentiel pour les centralités** et limiter les concurrences entre pôles commerciaux.
- **Soutenir le commerce de centralité par des interventions adaptées à chaque contexte local** (aides à l'investissement, portage foncier/immobilier, marketing, numérisation, etc.).

02

Desservir le Genevois français sur les différentes catégories de besoins

- **Encourager l'offre commerciale répondant aux besoins de première nécessité.** Encourager les communes à maintenir, voire développer le commerce de proximité dans leur(s) centralité(s).
- **Promouvoir une logique de maillage des commerces sur les achats hebdomadaires,** de rayonnement local, intégrés aux centralités existantes ou en devenir et sur les principaux Pôles d'échange multimodaux.
- **S'appuyer sur les pôles les plus structurants de chaque bassin pour les besoins occasionnels.** Le développement des pôles est lié à quatre critères : couverture actuelle, besoins, nouveaux besoins, enjeux de requalification et de renouvellement urbain, niveau de desserte actuel et futur en transports.
- **Réduire le nombre de pôles pouvant accueillir des commerces pour les besoins exceptionnels.** Trois critères : une aire d'influence large, optimisation des conditions d'accessibilité motorisée ou non en fonction du volume et de l'origine de cette clientèle venue de loin, mettre les nouveaux m² commerciaux au service de la requalification des pôles.

03

Maîtriser le développement des équipements commerciaux

- **Maîtriser le rythme de création de m² commerciaux en périphérie :** mettre en adéquation volume de développement et potentialités économiques réelles et conserver des espaces fonciers pour des activités économiques non commerciales.
- **Intégrer le commerce comme élément moteur d'un développement urbain « compact, vert et multipolaire » :** créer des équipements de qualité exceptionnelle ; exclure la création de nouveaux pôles commerciaux périphériques ou isolés desservis essentiellement par des infrastructures routières ; mettre chaque m² au service de la requalification des pôles présentant d'importants enjeux : du renouvellement urbain, de la densification des cœurs urbains et des principaux nœuds de transport en commun.

04

Encadrer les projets d'envergure métropolitaine

Au regard du nombre de projets déjà présents et de l'estimation du potentiel de développement à horizon 2023 en alimentaire et non alimentaire, le SMAC propose l'installation des équipements commerciaux :

- sur un nombre limité de sites identifiés à court terme ;
- dans le cadre de conditions particulièrement fortes en termes de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale ;
- sur des sites particulièrement bien desservis par tous les modes de transport ;
- dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de requalification et / ou de densification mixte sur les principaux nœuds de transport en commun.

ARMATURE COMMERCIALE

Chaque catégorie d'achats a été déclinée en 4 cartes

1. Achats réguliers et occasionnels légers
2. Achats occasionnels lourds
3. Achats exceptionnels
4. Projets d'ampleur métropolitaine

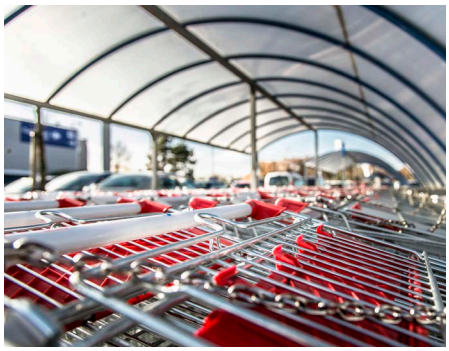

© Anna Pizzolante

RECOMMANDATIONS ET BOÎTE À OUTILS

Pour répondre à cette stratégie, le Pôle métropolitain du Genevois français se dote également de recommandations à destination de l'urbanisme réglementaire (SCOT), pour les négociations avec les porteurs de projets ainsi que pour les politiques publiques :

ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT PAR EPCI 2019-2024

Le potentiel de développement commercial à 5 ans pour l'ensemble du Genevois français est d'environ 60 000 m² de moyennes et grandes surfaces (plus de 220 000 m² de projets actuellement).

Ce potentiel de développement en m² de surface de vente a été évalué à partir de l'estimation de l'évolution des besoins de consommation de la population selon plusieurs hypothèses :

- maintien des parts de marché entre les formes de vente à 5 ans ;
- part de la vente à distance constante à 5 ans ;
- maintien des rendements moyens au m² pour chaque famille de produits ;
- maintien du chiffre d'affaires des activités existantes à surface constante (ce qui implique que l'augmentation de chiffre d'affaires est intégralement traduite en potentiel de m²) ;
- maintien du niveau d'attractivité des commerces du Pôle métropolitain sur la consommation des ménages suisses et français résidant hors Pôle métropolitain.

EPCI	Total *
Annemasse Agglo -Les Voirons agglomération	11 800 – 13 600 m²
CC du Genevois	7 900 – 9 400 m²
CC Arve et Salève	1 800 – 2 200 m²
CA Thonon Agglomération	9 700 – 11 600m²
CC du Pays Bellegardien	2 600 – 3 600 m²
Pays de Gex Agglo	16 700 – 18 800 m²
CC du Pays Rochois	1 900 – 2 900 m²
CC Faucigny-Glières	2 700 – 4 000 m²
Total Genevois français	**55 000 – 66 000 m²**

* Il s'agit d'un exercice de prospective avec toutes les limites associées à ce type d'estimation. Cette répartition participe à l'objectif 2 « desserte du Genevois français de manière optimale sur les différentes catégories de besoins » et à l'objectif 3 « maîtriser le développement des équipements commerciaux ». Il s'agit d'une perspective vers laquelle tendre et non d'objectifs chiffrés.
** Cette évolution figure en annexe de la délibération du Pôle métropolitain, relative au SMAC. Elle n'a pas fait l'objet d'une adoption formelle.

Commerces et centralités dans le Grand Genève.
Aid Observatoire

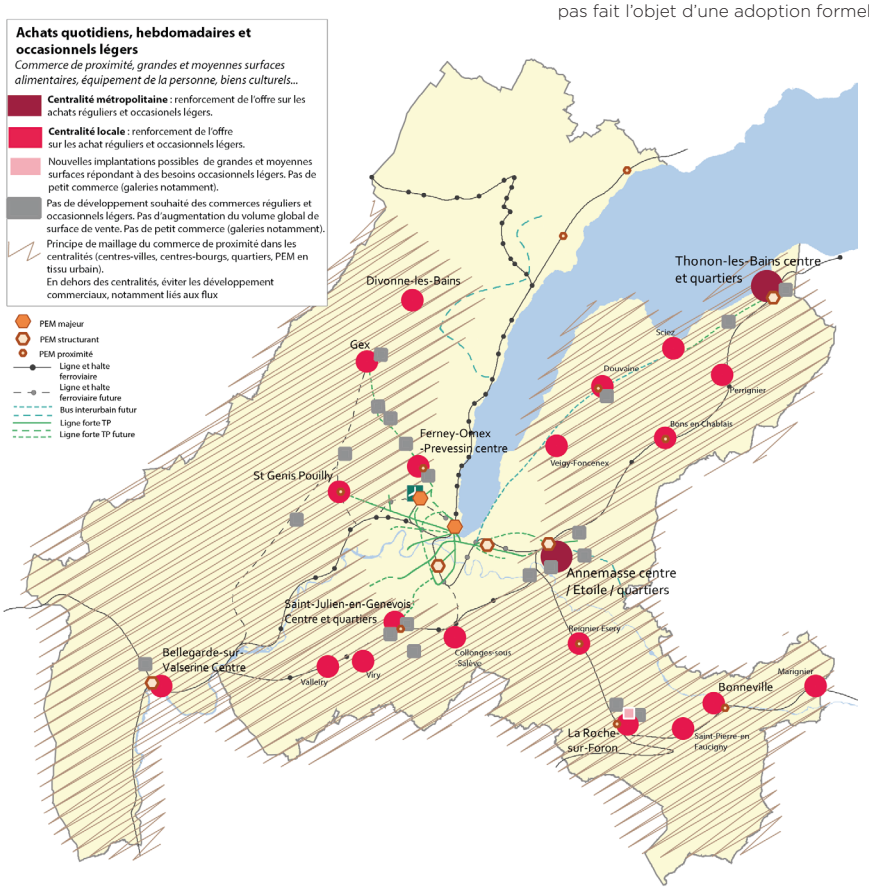

© Jean Revillard

Décision du Comité syndical

- ADOPTE le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial du Genevois français : stratégie, armature et recommandations ;
- TRANSMET le Schéma métropolitain d'aménagement commercial aux EPCI, afin que ceux-ci s'en saisissent et le prennent en compte dans leurs documents d'urbanisme ;
- MANDATE la Conférence mixte Économie – Aménagement pour conduire le suivi de la mise en œuvre du Schéma métropolitain d'aménagement commercial, sous l'autorité du Bureau et du Comité syndical.

Transition écologique

REGENERO

Photographies © Gilles BERTRAND

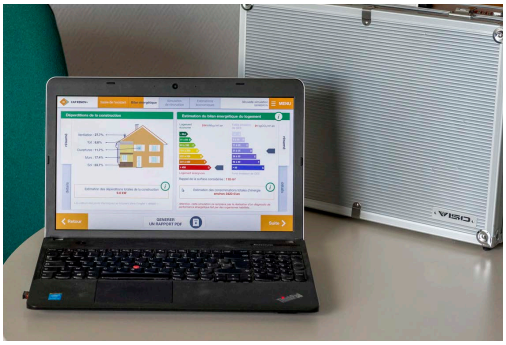

REGENERO est la plateforme de rénovation énergétique du logement privé dans le Genevois français.

Avec l'effectivité des phases de transfert et reprise de marché (Comités syndicaux des 21 mars et 26 avril), le niveau 1 du service REGENERO est maintenant déployé partout sur le Genevois français. Le déploiement du niveau 2, est en place pour les éventuels premiers accompagnements de particuliers.

Les intercommunalités doivent faire connaître dès que possible leurs objectifs quantitatifs de rénovation et leurs attentes en matière d'animation territoriale.

En parallèle, les conventions entre le Pôle métropolitain et ses membres, sont en cours de signature dans les EPCI, avec des délibérations adoptées entre le 14 mai (CCFG), début juillet, et en septembre (CCPR).

REGENERO Niveau 1 déployé dans tout le Genevois français

- Site Internet
- Standard téléphonique
- Permanences physiques

REGENERO Niveau 2

- Animation locale (ex : balades thermiques)
- Conseil et accompagnement personnalisés (visite sur site, suivi des travaux)

UN PORTAIL NUMÉRIQUE

REGENERO.FR

+ Pour prendre de l'information adaptée à votre projet, consulter les aides sur votre territoire, trouver des professionnels.

UN NUMÉRO UNIQUE

04 58 57 00 87

+ Pour un premier échange avec un conseiller REGENERO.

DES ESPACES CONSEIL INFO ÉNERGIE

PRÈS DE CHEZ VOUS

+ Pour rencontrer un conseiller et bénéficier d'un accompagnement approfondi.

Territoire à Énergie Positive : adoption de la 2e convention de partenariat

Depuis décembre 2015, et l'adoption d'une première convention passée avec l'ADEME, le Genevois français est identifié comme un « Territoire à Énergie Positive » par ses différents partenaires institutionnels, et plus particulièrement l'État et la Région qui accompagnent et valorisent ce dispositif à travers des crédits TEP-CV*.

Ce partenariat renouvelé et amplifié se traduit par une seconde convention de financement conclue entre l'ADEME et le Pôle métropolitain du Genevois français, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022, d'un montant de 80 000 €, et ciblant les postes de dépense suivants :

- Animation (financement des postes Chef de projet TEPOS et Chargé de communication transition énergétique) ;
- Actions de communication.

* Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

REPÈRES

Décembre 2015

1er convention ADEME
Financement de 130 000 € (fin mars 2019).
A permis la création de 3 postes :
- chef de projet TEPOS ;
- chargé de communication transition énergétique ;
- chargé de mission mobilité.

2019

Financement renforcé de 160 000 €
de la part de l'ADEME et de la Région sur 3 ans.

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

LES ACTIONS DÉVELOPPÉES

Transition écologique et qualité de l'air :

• **Rénovation énergétique des bâtiments privés :** organisation du salon Réhabitat (2017), mise en place du service REGENERO (plateforme de rénovation énergétique) sur 3 intercommunalités, puis extension à tout le Genevois français en 2019 ;

• **Coordination des plans climat air énergie territoriale (PCAET) :** mise en place d'un groupement de commande pour 7 PCAET et coordination de leur élaboration ;

• **Coordination transfrontalière :** participation à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2019 ; préparation et organisation des Assises Européennes de la Transition Énergétique ; élaboration, signature et suivi de la mise en œuvre d'un programme d'actions transfrontalier à l'échelle du Grand Genève (PACT'Air) ;

• **Nature-agriculture :** travail autour de la trame noire et de la pollution lumineuse en écho avec les corridors biologiques, promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité (Pro-2local).

Mobilité

• **Coordination et prise de compétence :** réalisation et adoption du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français ; délégations de compétences au Pôle métropolitain pour le développement de services à la mobilité ; organisation de deux « rencontres de la Mobilité » dont l'une dans le cadre du Forum International de la Mobilité, etc.

• **Réalisations concrètes :** mise en place du service d'autopartage CITIZ 2016-2019 ; réalisation de premiers Plans de déplacements entreprises ou interentreprises (PDE-PDIE) dès 2018 ; inauguration de la première ligne de covoiturage dynamique au printemps 2019 ; promotion du covoiturage à travers le site www.covoiturage-leman.org; test de voie réservée à la Douane de Vallard, etc.

Décision du Comité syndical

• APPROUVE le principe d'un renouvellement d'une convention de financement par l'ADEME de la démarche « Territoire à Énergie Positive – TEPOS » pilotée par le Pôle métropolitain du Genevois français ;

• AUTORISE le Président à mettre en œuvre la convention

La nuit est belle, extinction de l'éclairage public dans le Grand Genève

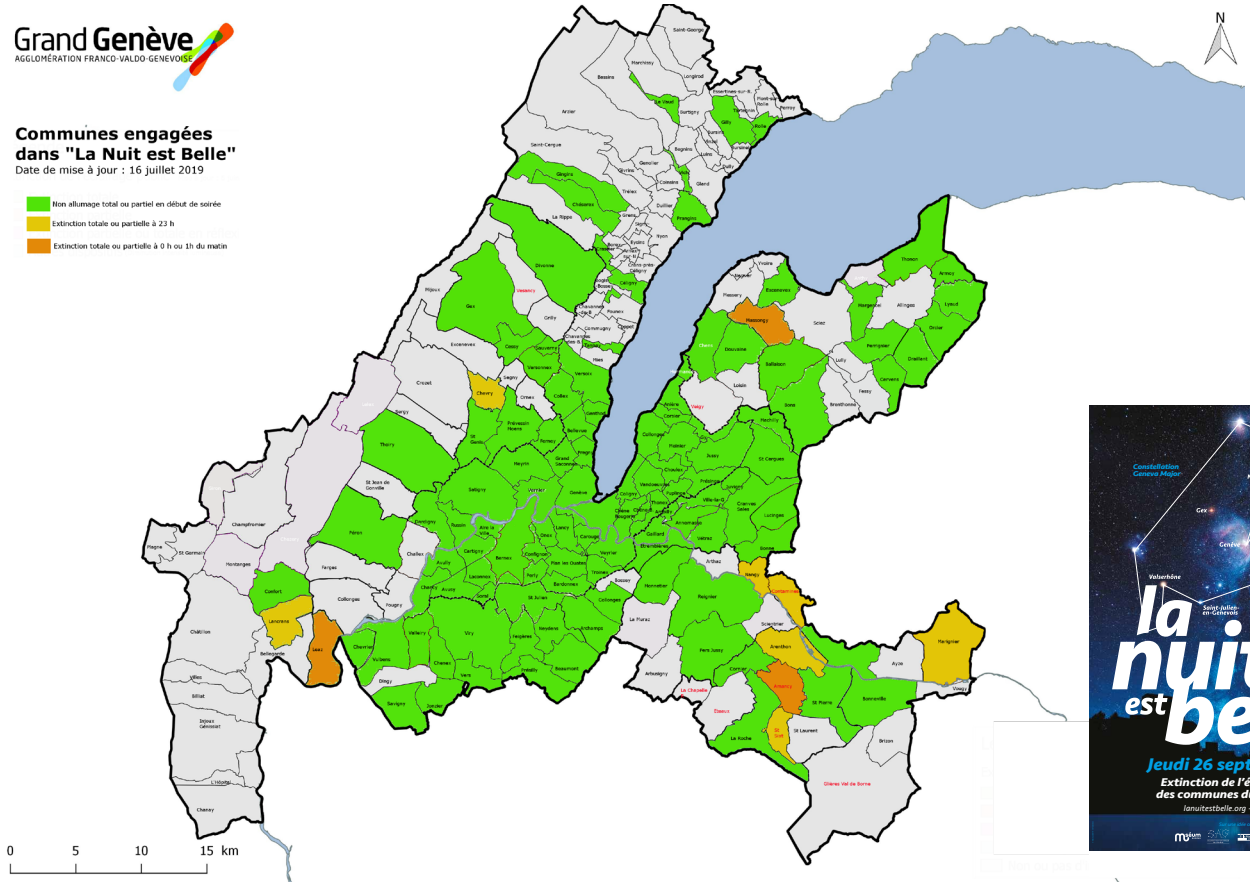

Porté par le Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, la Société d'Astronomie de Genève, et en partenariat avec le Grand Genève, ce projet a pour objectif de sensibiliser le public aux effets de la pollution lumineuse.

Le principe ? Les communes qui s'y engagent, n'allumeront pas les éclairages publics le jeudi 26 septembre prochain et proposeront des animations autour de la nuit (astronomie, biodiversité, culture, etc.).

A ce jour, plus de 100 communes se sont engagées dans la démarche qui suscite un véritable engouement de part et d'autre de la frontière. La ville de Genève a annoncé de façon officielle sa volonté de s'engager dans la démarche.

Un site www.lanuitestbelle.org est en cours de mise en ligne.

REPÈRES

Nuit du 26 septembre 2019

Conditions astronomiques idéales (nouvelle lune, voie lactée visible dès le coucher du soleil, observation de Saturne possible dès 20h30).

RER transfrontalier
Léman Express
45 gares et 230 km de lignes concernés.
Décembre 2019

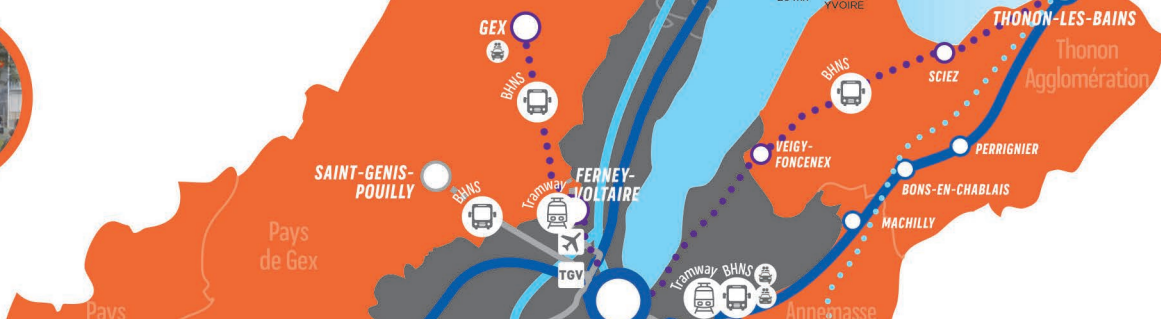

Mobilité

Dispositif PenDAURA : adoption de la convention de partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie-Environnement

25 MARS 2019 > 30 JUIN 2021
PenDAURA+

© Revillard

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique et de sa prise de compétence « mobilités nouvelles », le Pôle métropolitain du Genevois français développe une politique en faveur des solutions de mobilités partagées.

En octobre 2018, le Pôle métropolitain a répondu à un appel à projet porté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et coordonné par Auvergne Rhône Alpes Énergie-Environnement (AURA-EE). Intitulé « Précarité énergétique en matière de Déplacement en Auvergne Rhône-Alpes (PenDAURA+), ce programme a été approuvé par arrêté du 15 mars 2019.

L'objectif ? Développer des actions de réduction de la précarité énergétique des ménages, en particulier les plus modestes, en proposant notamment des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME D'ACTIONS

❶ **Communication et accompagnement au changement** (coût global : 100 000 €)
- Guide de mobilité adapté par intercommunalités/communes à l'échelle du Genevois français
- Campagne de communication tous modes pour accompagner le changement
- Offres promotionnelles
- Expérimentation d'une cartographie interactive

❷ **Ateliers de formation / sensibilisation aux alternatives à la voiture** (Coût global : 56 740€)
- Formation des prescripteurs et réalisation d'ateliers individuels et collectifs
- Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos et vélos à assistance électrique (VAE)

HÉ! LÉMAN

covoiturage-leman.org
La plateforme de covoiturage du bassin Lémanique

LES 10 PROJETS QUI CHANGERONT LA MOBILITE D'ICI 2023
https://www.genevoisfrancais.org/sites/arc/files/fichiers/brochure-mobilite-web.pdf

EN CHIFFRES

287 020 € sur 2 ans
100 % financés par le dispositif Certificats d'économies d'énergie
1 programme d'actions piloté par le Pôle métropolitain
5 types d'actions sur 2 ans

Station d'autopartage CITIZ.
13 voitures dans le Genevois français pour 220 réservations/mois.

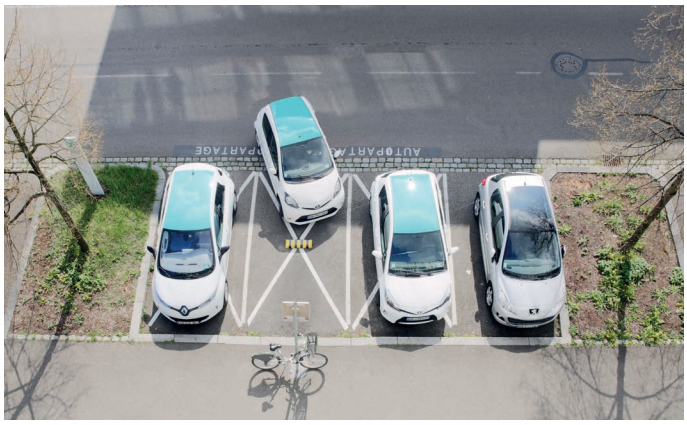

❸ **Test de mobilités alternatives dans les quartiers prioritaires** (coût global : 42 280 €) : séances de vélo-école, ateliers d'auto-réparation

❹ **Actions en faveur de l'autopartage/covoiturage/vélo solidaire** (coût global : 40 500 €) : tarification solidaire pour accéder à l'autopartage, accompagnement du public vers les autres mobilités, étude des besoins/potentiels des zones pour du covoiturage solidaire

❺ **Coordination de la démarche par le Pôle métropolitain :** 30% d'1 ETP (coût global : 30 000 €)

Décision du Comité syndical

- VALIDE la convention régissant les relations entre AURA-EE et le Pôle métropolitain
- AUTORISE Monsieur le Président à engager et mettre en œuvre le plan d'actions tels que défini et dont les modalités sont précisées dans la convention et ses annexes
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention

Application Geovelo Grand Genève

Geovelo Grand Genève est une application gratuite de guidage en temps réel dédiée aux cyclistes de l'agglomération. Premier service développé dans le cadre de la mobilité Grand Genève, elle remplace la carte vélo papier du canton de Genève et complète les informations vélo disponibles auprès de la Maison de la mobilité et du tourisme à Annemasse.

https://vimeo.com/344169516

Le principe ? Proposer des itinéraires adaptés, indiquant notamment les cheminements sécurisés :

- Calcul d'itinéraire
- Guidage en temps réel
- Information sur l'offre de stationnement (arceaux vélo et consignes)

www.geovelo.fr

Versions gratuites en ligne ou téléchargeable sur smartphone.

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Plan de déplacement administratif

Depuis sa prise de compétence en matière de «mobilités nouvelles», fin 2018, le Pôle métropolitain accompagne la réalisation de plans de mobilités pour les établissements publics ou privés de son périmètre.

Le Pôle métropolitain s'est également engagé dans la définition de son propre plan de déplacements d'administration (PDA) comprenant la promotion des moyens et usages de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Administration générale et Ressources humaines

Rapport d'activité 2018

2019 : nouveau format pour le rapport d'activité ! Un site web a été créé pour un contenu condensé et dynamique qui fait la part belle aux visuels et permet d'enrichir le contenu (liens vers d'autres sites ou documents. Ainsi, l'interface sera réutilisable pour les prochaines éditions (baisse des coûts de production) et pourra être remis à jour en interne.

Ce nouveau rapport d'activité sera diffusé fin juillet 2019.

Décision du Comité syndical

• ADOPTE le rapport d'activité 2018 du Pôle métropolitain du Genevois français

Télétravail : adoption de la charte

Dans une démarche d'exemplarité et dans le cadre de sa compétence « nouvelles mobilités », le Pôle métropolitain a décidé de mettre en place son propre plan de déplacement d'administrations (PDA). Ainsi, une série de mesures a été définie afin de faire la promotion des moyens et usages de transports alternatifs à la voiture individuelle. La mise en œuvre du télétravail fait partie de ces mesures, une charte définissant les usages du travail à domicile doit donc être adoptée.

Cette dernière fixe les règles de télétravail s'appliquant à l'ensemble des agents tous statuts confondus, et plus généralement à l'ensemble des personnes, permanentes ou temporaires, autorisées à travailler à distance.

Le projet prévoit :

- 1 jour hebdomadaire de télétravail pour tous les agents ;
- Toutes les activités sont éligibles, sous réserve des contraintes liées aux missions qui requière une présence physique (agent d'accueil par exemple) ;
- Sur la base du volontariat, de réversibilité ;
- Maintien des droits et obligations de l'agent ;
- Respect de la vie privée.

MODALITÉS

- Arrêté individuel d'une durée d'un 1 an, renouvelable par écrit ;
- Demande formulée auprès du service RH ;
- Entretien avec le responsable hiérarchique ;
- Décision prise par le DGS ;
- Ordinateur portable, téléphone mobile à disposition.

Décision du Comité syndical

• ADOPTE la charte définissant les usages de télétravail à domicile, joint au présent projet de délibération.

Directeur de la publication : Jean Denais, Président du Pôle métropolitain du Genevois français
Directeur de la rédaction : Sébastien Jerdelet
Réalisation : Frédéric Bessat, Louise Flattet, Sébastien Jerdelet, Thomas Linchet, Marion Pesenti
Rédaction et mise en page : agence BeVerb, www.beverb.fr
Pôle métropolitain du Genevois français | 15 avenue Emile Zola, 74100 Annemasse
Tél : +33 (0)4 50 04 54 05 | genevoisfrancais.org | info@genevoisfrancais.org

Retrouvez toute l'actualité du Pôle métropolitain du Genevois français sur linkedIn